

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIETAIRES: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havas-Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 22 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 13, 7 18, 8 15, 9 48, 11 46, m., 12 33, 4 58, 6 39, 8 15, 9 18, 10 28, 11 08 s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 45, 10 18, 11 28, m., 1 20, 2 45, 5 10, 5 38, 7 18, 8 23, 10 36, 11 38. Lille à Roubaix et Lille, 5 05, 7 10, 8 05, 9 18, 11 15, 1 50, 3 31, 5 05, 6 07, 7 20, 8 13, 9 23, 11 00. Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05. DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 27, 7 36 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 00 soir

BOURSE DE PARIS

Table with columns for dates (22 and 23 December) and various financial indicators like '3 0/0', '5 0/0', 'Emprunts', etc.

ROUBAIX, 23 DÉCEMBRE 1874.

BULLETIN DU JOUR

La discussion sur la liberté de l'enseignement, supérieur s'est continuée, hier, à Versailles. M. de Pressensac a retiré son amendement à l'article 1^{er}. Cet article a été adopté. A propos de l'article 2, portant que tout Français peut ouvrir des cours d'enseignement supérieur, le rapporteur, M. Laboulaye, a revendiqué ce même droit pour les femmes, car la commission veut la liberté pour tous. (Applaudissements à gauche) M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, a déclaré qu'il acceptait la liberté, mais avec des garanties explicites. Si l'article était adopté tel quel, il nous conduirait à l'anarchie. M. Toain s'est alors écrié: — L'anarchie est ici.

Nous n'avons jusqu'ici que peu parlé de ce procès; les faits sur lesquels M^{me} Gaillardon a appuyé sa demande se sont en effet passés loin de nous, à une époque troublée; il convenait d'attendre que les débats eussent mis en complète lumière tous les faits de la cause. Nous pouvons aujourd'hui les résumer avec certitude.

Le 5 septembre 1870, M. Labadié, paré du titre de commissaire départemental, se dirigeait vers la préfecture des Bouches-du-Rhône pour en prendre possession. Malgré les résistances du préfet, M. Levert, et des agents de police qui cherchaient à repousser la foule, la préfecture fut envahie, et M. Labadié installé. Une lutte avait eu lieu entre le peuple et les agents; dans la lutte, le commissaire central, M. Gaillardon, avait été maltraité et fait prisonnier.

Amené devant M. Labadié, celui-ci ordonna qu'on le retint et le fit écrouer à la prison de Saint-Pierre. Sept jours plus tard, M. Gaillardon, blessé gravement à la tête, mis au désespoir par une détention prolongée, se donna la mort en se pendait dans sa cellule. La veuve du commissaire central demandait à M. Labadié et à la ville de Marseille soixante-dix mille francs de dommages-intérêts.

Tels étaient les faits qui avaient donné naissance au procès intenté par Mme Gaillardon à M. Labadié et à la ville de Marseille. Les questions soulevées par cette affaire étaient des plus graves; il ne s'agissait de rien moins, en effet, que de savoir si, au milieu des troubles politiques, une personne pouvait de son autorité privée faire écrouer des citoyens, prolonger arbitrairement leur détention; si s'agissait de savoir s'il suffisait d'alléguer une intention honnête pour se rendre irresponsable d'actes aussi arbitraires que ceux dont s'était rendu coupable M. Labadié, et si les attentats les plus odieux contre la liberté individuelle pouvaient s'excuser par cela seul que celui qui les a commis avait pour but de calmer la surexcitation du peuple en obéissant à son caprice.

C'était, on le voit, le principe même de la liberté individuelle qui était en cause.

Hâtons-nous d'ajouter que le tribunal l'a compris et que le jugement, tout en tenant compte des circonstances au milieu desquelles se sont accomplis les faits reprochés à M. Labadié, a rendu un éclatant hommage à ce principe sacré. L'ex-président du conseil général des Bouches-du-Rhône a été déclaré responsable du suicide de M. Gaillardon. Les considérants mêmes du jugement sont dignes de remarque, car ils établissent formellement que les lois « protectrices des personnes et des propriétés ne doivent pas subir d'interrogatoire, même au milieu des troubles politiques, et qu'aucun pouvoir n'a le droit de soustraire personne à la justice régulière. »

Le tribunal a déclaré que: La responsabilité de M. Labadié découle de sa participation à des faits

insurrectionnels, de ce qu'il a signé, sans aucun pouvoir régulier ni légal, l'ordre d'écrou, et enfin de ce qu'il a prolongé pendant sept jours la détention du malheureux commissaire central. Le résultat de ce procès a été une condamnation à 20,000 fr. de dommages-intérêts qui a frappé M. Labadié. La ville de Marseille, de son côté, a été condamnée à payer une somme égale.

Ce jugement sauvegarde la liberté individuelle, à laquelle les considérants rendent un si complet hommage.

Ces considérants, il importe de ne pas les oublier; que tout le monde s'en pénètre; dans des temps troublés comme les nôtres, il est bon que tout contribuable sache que la responsabilité de la ville qu'il habite est intéressée au maintien de l'ordre légal.

Il y a maréchal et maréchal Le correspondant parisien du Times lui télégraphie, à la date du 15 décembre:

L'empereur de Russie vient de conférer au maréchal président le grand cordon de l'ordre de Saint-Audré. Les insignes étaient accompagnés d'une lettre dans laquelle l'empereur dit qu'il désirait depuis longtemps donner au maréchal cette marque spéciale de son estime et de sa considération, et que le passage de l'impératrice à travers la France, ainsi que les touchantes marques d'attention dont elle a été comblée, lui ont fourni l'heureuse opportunité de réaliser son désir.

L'incident a été très discuté dans les cercles politiques dès qu'il a été connu. On remarque que l'empereur de Russie a accompli ce gracieux acte d'amitié souveraine après avoir refusé de reconnaître le gouvernement d'un autre maréchal, et que le compliment fait ressortir avec une plus grande vigueur la différence qui existe, aux yeux du monarque russe, entre les deux chefs d'un pouvoir exécutif provisoire. On compare les expressions de haute considération accompagnant la remise du grand cordon aux paroles hantaises par lesquelles la Russie a refusé de reconnaître le gouvernement de Madrid. On remarque en outre qu'une distinction conférée à l'occasion des attentions prodiguées à l'impératrice, alors qu'elle était sur le sol français, est adressée, pour ainsi dire, à la nation entière, ce qui ajoute beaucoup à sa signification. Certaines personnes y voient une approbation et un encouragement donnés à l'esprit d'ordre et de conservation dont le maréchal est le représentant autorisé en France. Enfin cette même distinction semble arriver très opportunément pour répondre aux critiques du comte d'Arnim relatives aux dispositions du prince Orloff à l'égard de la France.

Ce qui est vrai, c'est qu'un grand nombre de membres du centre droit se sont réunis hier; ils ont parlé de la question à l'ordre du jour extra-parlementaire. Il a été décidé qu'on ne déciderait rien provisoirement.

À l'heure où je vous écris de Paris, on ne sait encore si la commission du 5^e bureau se contentera des communications du garde des sceaux et déclarera valable l'élection de M. de Bourgoing, ou si elle fera l'assemblée juge de son différend avec le ministre. Une fois la question vidée, l'assemblée n'aura plus qu'à fixer la durée de ses vacances. La date de la rentrée sera fixée au 11 janvier.

S'il n'y a pas d'interpellation, il est possible que celle d'aujourd'hui soit la dernière. Cette affaire a détourné un peu l'attention des pourparlers qui se continuent entre les groupes de la droite dans le but de constituer une majorité gouvernementale. La base sur laquelle se poursuivait les négociations est l'organisation du septennat personnel, c'est-à-dire qu'on est disposé à l'extrême droite, et dans la droite modérée à s'étendre pour donner au maréchal les moyens de gouverner, mais à la condition que ces moyens ne puissent servir qu'à lui seul. La question de la transmission des pouvoirs serait entièrement écartée. Dans ces conditions, le groupe de l'appel au peuple serait résolu à marcher d'accord avec la droite et l'extrême droite, et le centre droit sera bien obligé de se rallier à eux; c'est dans ces dispositions qu'on se sépara pour se retrouver le 11 Janvier.

Dans quelques jours paraîtra la brochure de M. de la Guéronnière, l'Europe en 1875. Déjà plusieurs journaux en publient l'introduction. On assure que l'auteur, à la suite des incidents et des révélations du procès d'Arnim, a retouché quelques passages.

La commission du 5^e bureau qui fait parler d'elle beaucoup plus que ne le comporte sa mission, qui consiste uniquement à examiner la validité de l'élection de M. de Bourgoing, prend des airs de s'ériger en haute cour de justice et d'appeler à sa barre ministres et députés. Vous connaissez le compte rendu de sa séance d'hier. Le garde des sceaux a fait toutes les concessions possibles, sauf en ce qui concerne les pièces mêmes qui avaient motivé les poursuites, et dont il a déclaré que l'Assemblée seule pouvait ordonner la communication.

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix. Paris, mardi 22 décembre.

Les curieux que l'espérance d'assister à une séance orageuse avait conduits hier à Versailles sont revenus désappointés. Point d'interpellation, point d'orage; pas même la consolation de se dire: ce sera pour demain.

Aujourd'hui il apportera à la commission l'avis formulé par le procureur général. La commission décidera seulement après en avoir pris connaissance, si elle doit demander à l'Assemblée d'ordonner la communication du dossier complet. C'est vers quatre heures et demie seulement qu'on est allé à Versailles que toute interpellation était tout au moins ajournée. Les bruits les plus divers et les moins raisonnables avaient circulé. Ainsi l'on attribuait à des membres du centre droit l'intention de saisir directement l'Assemblée de la question en interpellant le ministre. Ce n'était guère vraisemblable: il eût été au moins singulier de voir des conservateurs faire ainsi le jeu des gauches, et mettre la satisfaction de leurs vancances personnelles au dessus de ses intérêts généraux, qui exigent plus que jamais l'union de tous les conservateurs.

D'un autre côté on disait que si la Chambre était saisie de l'affaire du comité de comptabilité, un membre de la droite apporterait à la tribune des pièces très importantes concernant l'organisation des comités radicaux.

On a fait un crime au Figaro d'avoir songé à donner en prime à ses abonnés une carte d'entrée au Nouvel Opéra. Or, hier soir, on eût été tenté de croire que certains députés, marchant sur les brisées du spirituel barbier, avaient voulu faire une

gracieuseté à leurs électeurs en les amenant avec eux. En effet beaucoup de chapeaux mous s'étaient introduits hier soir à l'Opéra à la suite des invités du ministre, de l'architecte et du directeur. On comptait sur 2 ou 4,000 visiteurs; il en est venu 12,000. Enfin c'est fini: l'architecte ne sera plus dérangé.

L'inauguration se fera avec une grande solennité. Il y aura dîner à l'Elysée, puis le maréchal, accompagné de tous les ministres, viendra occuper la loge qui devait être la loge impériale. On dit même que l'impératrice de Russie assisterait à cette représentation, ce qui nous paraît fort problématique.

On dit que M. V. Sardou, qui est officier de la Légion d'Honneur, va recevoir la croix de la Couronne d'Italie pour son drame La Haine.

La statue de Jeanne d'Arc, de M. Frémiet, est, dit-on, condamnée; elle disparaîtra de la place des Pyramides. Reste à savoir si le sujet sera mis au concours.

La représentation de Phèdre, hier au théâtre français, a été assez médiocre. Mlle Sarah Bernhardt jouait le rôle de Phèdre, trop difficile pour elle, et où elle était écrasée par les souvenirs de Mlle George et de Rachel, toujours vivants dans l'esprit des vieux abonnés.

Il est arrivé, dit-on, des nouvelles d'Espagne, d'après lesquelles on s'attend à ce que le manifeste du prince des Asturies soit le signal d'un mouvement à Madrid. Le départ de l'ambassadeur d'Allemagne, rappelé à Berlin avec un congé de six mois, est considéré comme l'indice de l'abandon par M. de Bismarck de tous ses projets d'intervention dans ce pays, et le symptôme d'une prochaine restauration bourbonnienne. On signale de nombreuses allées et venues de grands personnages récemment arrivés d'Espagne à l'hôtel de la reine Isabella.

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 22 décembre 1874. Le 5^e bureau de l'Assemblée, chargé de l'examen de l'élection de M. de Bourgoing, doit prendre aujourd'hui une résolution au sujet du refus persistant de M. Tailhand de communiquer le dossier de l'instruction relative au comité bouapartiste. Si l'Assemblée est saisie de cette question, tout porte à croire que la majorité donnera raison à M. Tailhand, afin de respecter les prérogatives du pouvoir judiciaire.

Dans le couloir de l'Assemblée, on regarde décidément comme rompues les négociations entre le centre gauche et le centre droit. Ce dernier semble de plus en plus disposé à se rapprocher de la droite et de l'extrême droite, pour trouver un terrain commun de défense contre le radicalisme.

Des lettres d'Allemagne prétendent que le comte d'Arnim veut en appeler de sa condamnation à trois mois de prison et repose toute grâce que l'empereur Guillaume voudrait lui accorder.

Une dépêche officielle carliste confirme la défaite complète de la colonne républicaine de Lopez Dominguez par don Rafael Tristany, près de Berga. Les neiges empêchent Serrano de faire aucune opération. Hier, une touchante cérémonie a eu lieu dans la chapelle des Dames de la Visitation, rue d'Enfer. La famille et les amis intimes de M. L. Vuillot sont venus assister à la vêture de l'une des filles du rédacteur en chef de l'Univers. L'allocation a été prononcée par Mgr de Ségur, qui a rappelé les services rendus à l'Eglise par M. Louis Vuillot, services dont il est récompensé

Feuilleton du Journal de Roubaix du 24 décembre 1874.

L'ESCLAVE

PAR G. DE LA LANDELLE. VII — PETITES RUSSIES (Suite).

Et tremblant d'en avoir trop dit, il baissa les yeux, car les regards impérieux de dona Urbana s'attachaient sur lui avec évergité.

— Qu'entends-tu par ton sort? explique-toi! Que se passe-t-il?... Mais réponds donc!

— Je ne sais que répondre! — Serais-tu mécontent?

De crainte d'exciter des soupçons fâcheux, Victor, troublé, balbutia quelques mots inintelligibles.

— Que dis-tu ainsi? Desserre les dents! s'écria la créole.

— Eh bien!... j'ai froid la nuit! dit enfin Victor, charmé d'avoir trouvé une réponse quelconque.

Aux Canaries, les nuits sont souvent très-fraîches, et Calisto avait entièrement négligé de lui donner une couverture. Il couchait vêtu, comme pendant le jour, de simple étoffe de coton, les pieds et les jambes nus. C'était hasard qu'il n'en fut pas malade.

Calisto, pour la seconde fois, fut grondée au sujet de Yoyo.

— Ce petit païen, fit-elle avec humeur, est ici pour me damner!

— Chienne jalouse, tu es bien de ta race! répartit dona Urbana.

— Si vous diminuez mon autorité, personne ne m'obéira; on vous gratera, on vous volera, et ce sera bien fait!

— Tu raisonnes, insolente!

— Je parle raison! répartit la négresse qui devait à ses longs services le privilège de tenir tête à ses maîtres. — Et Victor était en ce moment hors de la salle!

— Ce sorniois de Yoyo, poursuivait-elle, vous causera plus de chagrin, que d'agréments, je vous le prédis!

— Assés! fit la dame Farniz.

— Assés! ajouta son mari.

Calisto continua de débâter au point que dona Urbana, sortant de table, s'emporta jusqu'à la frapper au visage.

— Chère demoiselle, merci! Je serai prudent; mais donnez-moi pourtant ce qu'il me faut. Mon père et ma mère, s'ils savaient mon malheur, viendraient à mon secours.

— Tu as encore père et mère; tu es heureux, toi!

— Les reverrai-je jamais?

— Tu grandiras; tu finiras par retourner dans ton pays.

— Comment, si je suis ici gardé, sans oser parler ni écrire...?

— Détourne d'abord tous les soupçons par ton obéissance. Tôt ou tard, l'occasion se présentera... On vient! adieu!

Rita sortit sans avoir été vue par personne. L'ombrageuse Calisto, qui descendait furieuse, ne se douta point des douces relations créées entre les deux enfants par la communauté de leurs infortunes. Elle avait, du reste, bien d'autres soucis. Esclave, elle avait eu l'imprudence d'exposer sa maîtresse.

Ces menaces du premier jour lui revinrent en mémoire, et sa terreur fut telle, qu'elle se hâta d'accabler de prévenances l'odieux esclave de luxe.

Servitude rend servile: elle rampait.

Avant la nuit, Victor avait reçu d'elle non-seulement une excellente couverture, mais plusieurs vêtements de rechange et une caisse où il les arrangerait à sa guise.

parvenais à écrire et que ma lettre tombât en ses mains, elle prendrait une revanche terrible. Que ferais-je d'une lettre? où la cacherais-je? Rita m'ordonne d'attendre l'occasion. Patience! j'attendrai!

Calisto, dès le lendemain matin, était aux genoux d'Urbana, demandait humblement pardon, se donnait tous les torts, se faisait un mérite de ses soins pour Yoyo, et, avec une perfidie calculée, détournait la colère de sa maîtresse sur d'infortunés esclaves de labour qui, pour d'insignifiantes peccadilles, furent attachés aux quatre piquets.

On les conduisit auprès du puits, puis ils furent liés par les quatre membres à des pieux plantés en terre. Le commandeur devait les flageller jusqu'à ce que le maire dit: — Assez!

A la Castellania, ces exécutions très-peu fréquentes étaient toujours faites avec solennité. A l'heure où reviennent les esclaves des champs pour le repas du milieu du jour, on les rangeait en demi-cercle, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Tous les gens du logis, valets et servantes, se plaçaient devant la maison; le maire et la maîtresse se tenaient sur la terrasse.

Pour la première fois, Victor vit Rita auprès de sa tante, qui l'avait exigé ainsi; de sorte que Calisto lui fit mettre une de ses plus jolies robes.

Elle était coiffée avec soin, portait une ceinture rose, et ainsi parée comme pour une fête, elle pleurait. La gentille enfant tremblait autant que les malheu-

reux condamnés aux verges.

— Pour bien commander, il faut savoir punir! lui dit sèchement dona Urbana.

Elle essuya ses yeux, n'osant répondre: — Je voudrais ne jamais commander.

Don Ciprian fumait sa cigarette en fronçant les sourcils. Cet homme, doux et faible, détestait d'en venir aux peines corporelles; mais sa femme, irritée, avait ordonné: il cédait, prêt à donner le signal.

Son fouet en main, l'azotador, demi-mûlatre, presque noir, hideusement tatoué du front au menton par des coches blanchâtres formant dents de scie, attendait également.

Urbana lança un regard à son mari; don Ciprian étendit la main, le fouet fut levé.

En ce moment, au milieu d'un morne silence, Victor se jeta sur le bras de l'exécuteur en criant: — Grâce! grâce! au nom du ciel!

Un murmure de stupeur accueillit ce trait d'audace. Tous les regards se tournèrent vers dona Urbana. Déjà l'azotador, d'une main puissante, avait saisi Yoyo comme pour en faire justice exemplaire.

Quiconque se permet de crier grâce doit être fustigé le premier.

Mais dona Urbana sourit en disant: — Il ignorait l'usage; faisons grâce. Don Ciprian, d'un accent de joie cria aussitôt: — Assez!